# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

**Mardi 18 Moharrem 1444**
**16 Août 2022**

**N° 96**

**38ème année**

*L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces*

## Sommaire

**Gestion de Sociétés**
Homologation de résolutions ..... **1746**
**Fonds de Commerce**
Vente et location de fonds de commerce..... **1747**
**Associations, Partis, Syndicats et Syndics**
Constitutions ..... **1749**
Homologation de résolutions ..... **1749**
**Actes Judiciaires**
Ventes aux enchères publiques ..... **1749**
Avis aux créanciers..... **1752**
**Convocations**
Sociétés anonymes ..... **1752**
**Divers**
Avis au public..... **1754**

# *GESTION DE SOCIETES*

## Homologation de résolutions

**SOCIETES ANONYMES**

**Réalisation de l'augmentation de capital**

**De 65.345.762 DT à 81 682 202DT**

**SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES «S.A.H»**

**Société anonyme**

**Au capital de 81 682 202 D.T**

**Siège social : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage**

**Identifiant Unique 492586 Z/A/M/000**

**Affiliation CNSS : 187163/50**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20/7/2022, enregistré à la recette des finances Charguia 1 - Tunis, le 27/7/2022, Enregistrement n°22705983, Quittance n°Mo98706, le capital social de la société a été augmenté d'un montant de seize millions trois cent trente-six mille quatre cent quarante (16336 440) Dinars par incorporation des réserves et de résultats reportés et ce par l'émission de (16 336 440) Actions nouvelles, d'une valeur nominale de un (01) Dinar chacune à raison d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes avec 02 rompus.

Le capital social a été porté de :

65 345 762 DT à 81 682 202 DT

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20/7/2022, a été déposé au RNE le 10/8/2022 sous le n°202264961.

Suite à la réalisation de l'augmentation du capital, l'article 6 des statuts est modifié comme suit :

"Le capital social est fixé à quatre-vingt et un million six cent quatre vingt deux mille deux cent deux (81682202) Dinars, divisé en quatre-vingt et un million six cent quatre vingt deux mille deux cent deux (81682202) actions de un (01) Dinar chacune, numérotée de 1 à 81 682 202, souscrites en numéraire et libérées en totalité".

2022402032SANB2

**Assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES "S.A.H"**

**Société anonyme**

**Au capital de 81 682 202 DT**

**Siège social : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage**

**Identifiant Unique 492586 Z/A/M/000**

**Affiliation CNSS : 187163/50**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20/7/2022 enregistré à la recette des Finances Charguia - Tunis, le 27 juillet 2022 sous le n°22705982, Quittance n°M098702, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 8/8/2022 sous le n°202264311, il a été décidé :

- Approbation des modalités d'organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation des états financiers SAH ainsi que les états financiers consolidés pour l'exercice 2021 ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

- Quitus aux Administrateurs;

- Approbation des conventions règlementées ;

- Attribution de jetons de présence au titre de l'exercice 2021;

- Attribution de rémunération aux membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2021;

- Renouvellement de mandats des administrateurs, Achref Mezni, Adel Goucha, Tarek Kabil et Ahmed Badreldine pour les exercices 2022, 2023 et 2024;

- Nomination de Mr. Nayel VIDAL en tant que nouvel administrateur pour les exercices 2022, 2023 et 2024;

- Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes, le cabinet Hayet Labidi pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

2022402033SANB2

---

**Notice d'information**

**SOCIETE TUNISIA RETAIL GROUP HOLDING "TRG"**

**Société anonyme**

**Au capital de 750 000,000 dinars**

**Siège social : 72 Bis Rue 8603 Z.I La Charguia I - 2035 Tunis**

**Identifiant unique : 1746200H**

1/ Dénomination : SOCIETE TUNISIA RETAIL GROUP HOLDING "TRG"

2/ Forme : Société anonyme

3/ Siège social : 72 Bis Rue 8603 Z.I La Charguia 1 - 2035 Tunis

4/ Durée : 99 ans

5/ Capital social : Sept cent cinquante mille Dinars (750 000 DT), divisé en soixante-quinze mille (75 000) actions, de dix dinars (10D) chacune.

6/ Objet : La prise de participation, directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, dans le capital de toutes entreprises créées ou à créer notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de fusion, alliance, souscription, achat de titres ou droits sociaux ou en association ....

- La réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, ci-dessus ou à tous autres objets similaires.

7/ L'assemblée générale extraordinaire du 5 août 2022 dont le procès-verbal a été enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés - 1er Bureau de Tunis le 8/8/2022 enregistrement n°22503551 Quittance M005757, a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de dix Millions (10 000 000) de Dinars et la création de un million (1 000 000) d'actions en numéraire nouvelles de dix (10) dinars chacune à émettre au nominal et à libérer totalement à la souscription en numéraire ou par compensation de comptes courants.

8/ Dépôt provisoire : Registre National des Entreprises de Tunis le 9/8/2022, sous le n°AC011042022.

9/ Fonds à verser : Au compte indisponible n°08008000671024828096 ouvert auprès de la BIAT, Agence El Menzeh I.

10/ Droit préférentiel de souscription : Les actionnaires disposent d'un délai de souscription de 15 jours à partir de la date de la parution au Journal Officiel de la République Tunisienne et deux quotidiens de la présente notice.

2022402035SANB2

**SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE**

**ATTRACTIVE CONTEMPORARY PRESTIGE**

**SARL au capital de 12000**

**Siège social : 24 bis Rue Tunis 2000 Bardo**

Suivant PV de l'AGE du 30/12/2021 enregistré à la recette des finances du Bardo le 02/8/2022 sous le n° d'enregistrement 22802875 et n° de quittance M071779, dont 1 exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, sous le n°202262868 le 3/8/2022.

Il a été décidé :

- Approbation de cession des parts sociales de Mr Youssef Hamza, Mohamed Selim Hamza et Mr Khalil Hamza à Mr Khaled Hamza

- La mise à jour des statuts.

2022R02030SRLB2

---

**Société D2P PHARMA**

**S.A.R.L au capital de 100 000 dinars**

**Zl Sidi Daoud - La Marsa 2046 Tunis**

**MF : 1327389 F/A/M/000**

**RC : B01241822013**

**Mat CNSS : 324794-38**

I/ En vertu d'un acte de cession de parts sociales, enregistré à la recette des finances de la Marsa le 28/7/2022 sous le n°22104669, quittance M092114, Mme Aicha Lmine a cédé 5000 parts sociales qu'elle détient dans le capital de la société D2P PHARMA à M. Elyes Lamine.

II/ En vertu du procès-verbal de décisions collectives extraordinaires daté du 29 juillet 2022, enregistré à la recette des finances de la Marsa le 01/8/2022, sous le numéro 22704726, Quittance n°M093377, il a été décidé :

- Approbation de l'acte de cession des parts sociales susvisé.

- Modification des articles 6 et 7 du statut.

Dépôt : il a été déposé une copie originale des documents susvisés au registre national des entreprises de Tunis le 3/8/2022 sous le n°202262922.

2022402027SRLB2

# *FONDS DE COMMERCE*

## Ventes de fonds de commerce

**Donation d'un fonds de commerce**

Par acte notarié rédigé par le notaire Me Khemis Barcousse en date du 11/12/2009 enregistré au journal du mois de décembre à la recette des finances rue Essahel Mme Fatma Bent Younes Ben Ghorbel a fait donation à son fils Mohamed Adnen Ben Med Hédi Ben Ghorbel tous les deux fonds de commerce situés au n°22 bis rue de la commission Tunis et au n°02 rue El Krimi Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition sera déposée à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Essahafa du 11/8/2022.

2022T00885FCCC2

---

**Donation d'un fonds de commerce**

Suivant acte de donation rédigé par maître Amel Mediouni et Naïma Chebbi daté du 12/7/2022 enregistré à la recette des finances de Ksar Said le 3/8/2022 quittances n°M047910 et M047913 Mr Mahmoud Ben Moussa Saadaoui a donné à son frère Romdhan Ben Moussa Saadaoui tout le fonds de commerce exploité pour tous commerce sanitaires et peintures et le verre en détail ayant son M.F 1512353D sis à la rue 6846 n°33 El Omrane Supérieur Tunis.

Toutes oppositions seront déposées à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de la parution au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux La Presse et Essahafa du 11/8/2022.

2022T00886FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Mateur le 8/8/2022, quittance m043619, Md Mounia Bent Ali Dridi, a vendu à Mr el Midani Ben Hamda Maalaoui la totalité du fonds de commerce, dont l'activité est la vente des céréales, sis cité el Manar n°7 Mateur route Mateur Tabarka.

L'acquéreur accepte les oppositions durant les 20 jours à partir de la date de publication au JORT à son domicile sis à EZAZA SEJNEN gouvernorat de Bizerte.

Rq : L'annonce est publiée au journal «Echourouk» le 10/8/2022.

2022R02031FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 4/8/2022 enregistré à la recette des finances d'Ezzahra quittance n°M046795 enregistrement n°22201692, Mr Saif Eddine Laabidi a vendu à Mr Belhassen Chhaider la totalité du fonds de commerce qui a pour objet «Pizza et crêpe» situé au local n°1 RDC avenue 2 Mars Ezzahra.

Les oppositions devront être notifiées à l'acheteur à l'adresse du fonds pendant les 20 jours suivants la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 10/8/2022.

2022R02032FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Maamoun Tarek Avocat à la cour ayant son Etude à l'avenue SADRA BAAL TOZEUR enregistré à la recette des finances de Tozeur le 7/6/2020 folio 2022 case M019770 registre 2201108 Mr Salah Taleb a vendu à Mr Ramzi Gharsalli. La totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba Tozeur.

Les oppositions doivent se faire à l'adresse du fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba Tozeur dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Un extrait de vente a été publié au journal Echourouk le 19/7/2022.

IP 122/2026

2022R02039FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé du 02/8/2022 enregistré le 3/8/2022 à la recette des finances de Sfax quittance n°MO64849 sous le n°22203452 M Fathi Ben Naceur Ben Mohamed El Hamrouni a vendu à M Bilel El Ghoul et Mme Salha Ben Hlel, la totalité du fonds de commerce sis à cité essimar n°875 Sfax, ayant pour objet la vente des volailles.

Les oppositions se font entre les mains du rédacteur du contrat Maître Houda Jaidi Avocat à la cour d'appel avenue Ali Belhouene n°11 2ème étage Sfax dans les vingt jours qui suivent la publication au Jort.

Cette annonce a été publiée au Journal Assabah le 6/8/2022.

2022X00996FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte de vente sous seing privé rédigé par Maître Aicha Ben Khalifa, avocate à Sfax, en date du 02/8/2022 enregistré à la recette des finances Arbi Zarrouk le 5/8/2022 quittance M06681, Mme Sajiaa Jardak titulaire de la cin n°01154503 et madame Fairouz kacem titulaire de la cin n°01277086, vendent à Mr Sofiene Benramdhane, titulaire de la cin n°08184327, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la route Menzel Chaker km 0.5 destine à la vente des fruits secs.

Toutes les oppositions seront effectuées auprès de la vendeuse, qui ont élus leur domicile auprès du Maître Aicha Ben Khalifa sis à 7 rue Victor Hugo, et ce dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT.

Cet extrait a été publié au journal «Echourouk» paru le 10/8/2022.

2022X00999FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de vente rédigé le 29/7/2022 et sous seing privé légalisé le 29 juillet 2022 et enregistré à la recette des Finances Diar El wafa Sfax le 5/8/2022 (enregistrement n°22203661 quittance n°M074993) et rédigé par Maître Jamoussi Med Sofiène sis au 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax son matricule fiscal (580353A), Mr Belgacem Ben Ali Ben Mabrouk Etiss, titulaire de la CIN n°06581755 pour le compte de Mr Kilani Ben Mabrouk Ettis titulaire de la CIN n°03415859 par une procuration sous seing privé légalisée le 13/7/2022 ; a vendu à Mme Ines Bent Majid Ben Chobba titulaire de la CIN n°08173227 pour le compte de Mme Samira Bent Mohamed Belguith Epouse Majid Ben Chobba titulaire de la CIN 01125395 par une procuration sous seing privé légalisée le 10/6/2022, l'ensemble du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels représenté par un local pour vente des fruits secs - son matricule fiscal n°143425P et exploité dans le local sis à la Route de Menzel Chaker Km 1.5 Immeuble Bouzguenda Sfax.

Les contestations sont reçues entre les mains de Maître Mohamed Sofiène Jamoussi Avocat à l'adresse de son Etude 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne

Cette annonce a été publiée au Journal le Temps le 10 août 2022.

2022X01000FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé daté le 22/7/2022 enregistré à la recette des finances (Borj louzir Ariana) le 28/7/2022 sous le numéro 22202324 quittance n°M058543, Mme Mariem Sakar, CIN n°06531158 demeurant Ezahra Tataouine Nord Tataouine a cédé à Mr Nader Nagoudi CIN 07474743 demeurant à rue Berlin, n°18 Borj Louzir Ariana, la totalité du fonds de commerce (vente fruits secs) avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à la rue Mustapha Mohsen, n°7 Borj Louzir Ariana.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT entre les mains de l'acheteur à son adresse.

Cet avis a été publié au journal, la Presse le 5/8/2022, sous le numéro; S220002595.

2022402026FCCC2

# Location gérance libre

**Location d'un fonds de commerce**

**«Gérance Libre»**

Suivant acte SSP en date du 12/11/2020, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 16/11/2020 sous n°20202802 Quittance n°M050697. Mr Majed Weslati, titulaire de la CIN n°05580934, pour le compte de Mme Kaouther Weslati Soua titulaire de la CIN n°04620850 selon procuration, a loué à Mr Seifeddine Ben Frej, titulaire de la CIN n°09314365, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Salon de thé dénommé «ARENA», sise à l'Avenue Imem Boukhari Khézama Ouest Sousse avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 3 ans renouvelables à partir du 01/12/2020. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 12/8/2022.

2022S00937FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

**(Gérance libre)**

Suivant acte sous seing privé rédigé par Maître Sellami Ridha, Avocat à la cour de cassation, en date du 30/5/2022 enregistré à la recette des finances Midoun le 5/7/2022, quittance n°049836, enregistrement 22302367 la société AL HAYAT RESORT identifiant unique n°1615245V siège social sis à l'Avenue 14 janvier «Ariana centre» Ariana a loué à Mr Sami Smaali C.I.N n°05778687 demeurant à Hdeda Midoun Djerba le fonds de commerce en gérance libre pour exercer l'activité de café exploité dans le local sis à Tezdain Midoun Djerba.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk et Le Quotidien» en date du 29/7/2022.

2022402041FCCC3

# *ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS*

## Constitutions

**Constitution d'une association**

Nom de l'association : Le rêve de la Tunisie

Sujet : Association culturelle environnementale

Adresse de l'association : Maison des jeunes Mourouj 4; 21 rue guatimala Mourouj 4.

Ses objectifs :

- Contribuer au développement local, social, culturel et environnemental tout en diffusant les valeurs et l'esprit de coopération et de solidarité entre les membres de la société, en particulier les jeunes.

Encourager la solidarité et consolider et renforcer les valeurs de la citoyenneté.

- Contribuer à l'identification du patrimoine de la Tunisie.

- Encourager l'écotourisme et le tourisme alternatif.

Les Membres :

Président : Ben Hmidene Montassar

Vice-président : Ben Chaâbane Walid

Secrétaire général : Ben Hmidene Moataz

Trésorière : Bouslama Narjess

Responsable des activités : Amri Mohamed Aziz.

2022R01964APSF1

---

**Constitution d'un Syndicat des Habitants**

En vertu du PV de l'assemblée consécutive en date du 18 Juillet 2022, enregistré à la recette des finances de Hammamet le 01 Août 2022, sous le numéro 227003789 :

Article unique :

La constitution d'un Syndicat des Habitants :

Nom : Le Syndicat des Habitants de la résidence Nour

Adresse : Résidence Nour, Rue Ibn Abi Dhief, Hammamet Nord

Membres : Salem Damak, Raouf Enoubli, Mondher Ben Zakour, Yousef Tourki, Rachid Midassi, Karim Tebourbi.

2022402034APSF1

---

## Homologation de résolutions

**Syndic Immeuble Panorama**

**Avenue Taieb Mhiri, 4059 Sousse**

En vertu de l'assemblée générale des copropriétaires de «Immeuble Panorama», en date du 20/6/2022, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sousse le 7/7/2022 sous numéro 22801853, il a été décidé le renouvellement du syndicat ainsi :

M. Slah Ben Amor : Président

M. Samih Harzallah : Trésorier

M. Mohamed Ali Kacem

M. Mounir Tounsi

M. Adnene Hidoussi

M. Razi Ouannes

Mme Yachar Nouira.

2022S00939APSF2

---

# *ACTES JUDICIAIRES*

## Ventes aux enchères publiques

**Vente aux enchères publiques (Adjudication judiciaire)**

1- Le demandeur à la licitation :

AMEN BANK, société anonyme, dont le siège social est à Tunis, Avenue Mohamed (5) RNE 0000221M.

2- Les défendeurs à la licitation :

* LA SOCIETE DE FABRICATION DE COUVERTURE ROYAL TEXTILE

- Société à responsabilité limitée dont le siège social est au Bardo - Rue Ksar Said n°25 Représentée Par son Gérant Mr Said El Haji - RNE 0747657L.

* Mr Said Ben Amor El Haji - (caution réel) demeurant au 25 rue ksar Saïd le Bardo cin 0506674.

Avocat poursuivant :

Maître Ahmed Temtem, 2 Bis rue d'argentine Immeuble Argentina - 2ème étage Bureau 4, le Belvédère Tunis. MF : 1470605X

2- L'immeuble objet de la licitation :

Un lot de terrain composé de La totalité du titre foncier n°68222 Tunis, sur lequel est construit un logement style américain situé au n°22 rue Taha Hsine Khaznadar Bardo composé de :

1- Un rez-de-chaussée (4 pièces +cuisine salle d'eau)

2- 1er étage (3 pièces + hall + 2 salles d'eaux + balcon)

3- 2ème étage (3 pièces +2 halles + balcon + salle d'eaux +cuisine)

4- buanderie (au 3ème étage)

5- Un garage

3- Mise à prix : Sept cent cinquante huit mille dinars (758.000,000dt)

6- Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des saisies immobilières au tribunal de 1ère instance Tunis le Mardi (6/9/2022) à partir de 9 h.

7- Visite :

La visite de l'immeuble, peut avoir lieu durant tous les jours de la semaine. Le cahier des charges est déposé au tribunal de première instance de Tunis.

2022R02033VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière de parts indivises dans un bien immeuble immatriculé**

Créancier saisissant : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A en la personne de son représentant légal, RC Tunis B187881996, identifiant unique 000110F, sise au 70-72 avenue Habib Bourguiba, Tunis, élisant domicile à l'étude de son avocat Maître Fatma Ben Gouider, dont M.F et adresse ci-dessous indiqués.

Débitrice saisie : Lassaad Ben Mohamed El Euch, en sa qualité de débiteur Hypothécaire, demeurant au n° 11, rue Hédi Khefacha, Khaznadar, Tunis

L'avocate poursuivante : Maître Fatma Ben Gouider, avocate près la cour de cassation, sise au 4 rue Mahmoud Materi, Mutuelle ville 1002 Tunis, M.F 716624 F.

Bien mis à la vente : Un terrain (parts indivises) dans la propriété objet du titre foncier n°74121 Ariana (ancien 944184) dénommée «Ghéba El Hamra Jemaa Saheb Ettaba» sis à Cheikhat de la Sebala qui consiste en une parcelle de forme à peu près rectangulaire située à Cheikhat de la Sebala sur la route en provenance de la Sebbala vers Sidi Omar Boukhtioua. Elle se trouve dans un site de parcelles destinées à l'usage d'habitation malgré les champs d'oliviers, puisqu'il contient plusieurs locaux récemment construits. La superficie finale actuelle dont dispose le créancier saisi après sa participation à la route est à peu près de 1071 m² (La superficie étant de 1243,66 parts indivises lors de l'achat).

Mise à prix : Mille cent soixante treize, trois cent soixante-quatre Dinars et 912 Millimes (173.364d912) auquel s'ajoutent les frais.

Participation à l'adjudication : Il faut consigner au moins le tiers du prix d'ouverture à la caisse des consignations et des dépôts ou présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

- La surenchère devra se faire à travers un avocat.

- Les étrangers doivent au préalable avoir une autorisation d'achat délivrée par le Gouverneur habilité.

Date et lieu de l'adjudication : Le lundi 12/9/2022 à partir de 9 heures du matin et heures suivantes à la chambre des criées près du Tribunal de Première Instance de l'Ariana sis à la rue Habib Jerbi, cité administrative, Ariana.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

Pour plus d'informations, contacter l'étude de l'avocate poursuivante Me Fatma Ben Gouider, 4 Rue Mahmoud Materi, Mutuelle-ville 1002 Tunis.

Pour consulter le cahier des charges s'adresser au Greffe du Tribunal (chambres des criées) de 1ère Instance d'Ariana ou à l'étude de Me Fatma Ben Gouider.

L'avocat poursuivante : Maître Fatma Ben Gouider (98 78 95 83 / 71 28 82 51).

2022R02036VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Après réduction de la mise à prix Initiale de 40 %**

**Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa**

**Avocat à la cour de cassation**

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteur saisi : Société touristique immobilière hôtel Lella Meriam, S.A, I.U 1125533Y, ayant son siège à Imm Majed Avenue Farhat Hached 4170 Zarzis.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc. A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé «Malek» objet du titre foncier n°42686 Médenine, qui constitue un terrain situé dans la zone touristique de Swihel Sangho délégation de Zarzis gouvernorat de Médenine, d'une superficie de deux hectares et quatre-vingt-quinze ares et quarante centiares (29540 m²), clôturée d'une clôture de 530 mètres de long, sur laquelle est édifié une unité hôtelière «Hôtel Lella Meriam» comprenant les éléments suivants :

- Sous-sol : contient les locaux pour les mécanismes de la piscine et les réservoirs d'eau.

- Rez-de-jardin : contient le restaurant principal (d'une superficie de 1026 m²) et ses terrasses (d'une superficie de 392 m²), la cuisine principale (650 m²), un centre de kinésithérapie et d'esthétique (697 m²), une discothèque (787 m²), un atelier d'animation et d'esthétique à la Discothèque (47 m²), toilettes de la discothèque (50 m²), complexe de maintenance, chauffage, laverie et réservoirs d'eau (472 m²), magasins et bureaux de l'économat (185 m²), vestiaires des ouvriers (112 m²), locaux commerciaux (59 m²), Ateliers (64 m²), escaliers et ascenseurs (194 m²), couloirs couverts (469 m²), cour de services (256 m²), piscine intérieure (258 m²), pavillon de chambres d'hébergement touristique (2785 m²), couloirs couverts entre les chambres (243 m²), escaliers et ascenseurs dudit pavillon (187 m2), piscine principale (753 m²), plage de la piscine (4530 m²), passerelles ouvertes (6150 m²), abris voitures (164 m²), courts de tennis (900 m²), locaux commerciaux ouvrant sur la voie publique (509 m²), terrasses et cours appartenant auxdits locaux commerciaux (182 m²), jardins (3419 m²), un espace récréatif avec cascades et statues artistiques.

- Rez-de-chaussée : contient un pavillon de chambres d'hébergement touristique (2785 m²), des couloirs couverts entre les chambres (243 m²), escaliers et ascenseurs (187 m²).

Etage supérieur : contient un pavillon de chambres d'hébergement touristique (1251 m²), des couloirs couverts entre les chambres (138 m²), escaliers et ascenseurs (106 m²).

5- Mise à prix : Quinze million sept cent soixante et un mille cent trente huit dinars 400 millimes (15.761.138,400 D) frais en sus, et ce après la réduction de la mise à prix initiale de 40 %. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Médenine sis à la route de Tataouine Médenine le mercredi quatorze septembre deux, mille vingt deux (14/9/2022) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Médenine ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2022X00992VEPA1

**Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière**

**Après réduction de la mise à prix Initiale de 40 %**

**Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa**

**Avocat à la cour de cassation**

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteurs saisis : Société touristique de l'île de Djerba, S.A, U.I 0040782P, ayant son siège à la Zone Industrielle Charguia 2 angle rue du métal et rue des entrepreneurs 2035 Soukra l'Ariana, et à l'hôtel Yadis Zone touristique Midoun Djerba Médenine.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi :

La totalité de l'immeuble dénommé "Chedhlia" objet du titre foncier 33610 Médenine, qui consiste en une parcelle de terrain située à Taguermas, délégation de Djerba Midoun, gouvernorat de Médenine, d'une superficie de 15994 m², polygonale et entourée d'une clôture bâtie du coté nord, est et ouest et d'un épi du coté sud. Elle contient plusieurs palmeraies. Elle est limitée du nord par sa clôture sur 76,25 m, de l'est par la clôture de l'hôtel "Buganvilliers" sur une longueur de 41,30 m, 9 m, 26,95 m et 114,65 m, et du sud par un épi sur une longueur de 112,5 m, suivi d'une voie publique goudronnée, et de l'ouest par une clôture de l'hôtel «Sidi Mansour» sur une longueur de 176,60 m.

5- Mise à prix : Trois million huit cent quarante six mille trois cent soixante dinars (3.846.360,000 D) frais en sus, et ce après la réduction de la mise à prix initiale de 40 %. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Médenine sis à route de Tataouine Médenine le mercredi quatorze septembre deux mille vingt deux (14/9/2022) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Médenine ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2022X00993VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Etude de Maître Slim Bouassida**

**Avocat à la cour de cassation**

**Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax**

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la chambre des ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Sfax II et ce le mercredi quatorze septembre deux mille vingt deux (14/9/2022) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Comptoir International de l'Afrique du Nord au nom de son représentant légal, société anonyme inscrite au registre de commerce du Tribunal de Première Instance de Tunis sous le n° B1101511997 qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement à son siège sis 133, Rue de Moularès Megrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous et à son domicile légal élu à l'étude de son Avocat Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation sise Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation ayant son étude à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax. Son matricule fiscal : 441860RAP000.

Le débiteur saisi : Monsieur Mohamed Khmaissa (en sa qualité de caution personnelle solidaire avec la Société Khmaissa de Tricotage et de Teinture des Tricots au de nom de son représentant légal), titulaire de la carte d'identité nationale n°01301077, ayant son domicile 57, Rue Hassen Nouri Ksar Essaid Tunis.

Immeuble à vendre : L'ensemble de l'immeuble immatriculé objet du titre foncier n°121592 Sfax dénommé "Hazar" revenant au saisi, il s'agit d'une parcelle de terrain agricole sise au secteur de Ouedrane Sud, Délégation de Bir Ali Ben Khalifa, Gouvernorat de Sfax non loin de la Route Goudronnée reliant Bir Ali à Mezouna, couvrant une superficie de 31260 m² complantée de pieds d'oliviers qui sont en bon état et des amandiers intercalaires entre les pieds d'oliviers qui sont en bon état.

Mise à prix : La mise à prix a été fixée pour l'ensemble de l'immeuble précité par l'expert judiciaire Monsieur Mohamed Ben Saïda en vertu de l'ordonnance sur requête à quatre vingt treize mille sept cent quatre vingt dinars (93.780,000d) à ajouter les frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible au cours des journées de la semaine durant l'horaire administratif.

N.B : Pour consulter le cahier des charges, il faut contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax II ou l'Etude de Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation, sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un Avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2022X00995VEPA1

---

**Adjudication aux enchères publiques**

**Suite au rabais de la mise à prix initiale de (40%)**

**Cabinet maître Karray Rached**

**Avocat à la cour de cassation à Sfax**

**Tel : 74 299 083**

L'adjudication aura lieu le mercredi 14/9/2022 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance à partir de 9 heures du matin.

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE *BIAT* demeurant avenue Habib Bourguiba Tunis.

Avocat saisissant : Maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis 16 rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteur poursuivi : 1- Comptoir Fadhila pour la vente de matériaux de construction titulaire du registre de commerce n°B0830002012 dont le siège social est sis à la route de Gremda km 0.5 immeuble Rayhana Sfax - en sa qualité de débitrice principale.

2 : Mohamed Abdelhedi sis à la route de Gabès km 7 Sidi Abid Tyna Sfax titulaire de la CIN n°05352103 - en sa qualité de caution réelle et hypothécaire.

Bien objet de la vente aux enchères : La totalité de la propriété sise sur la route de l'Aérodrome km 8 consistant en un terrain nu d'une superficie de 1040 m² clôturé de ses quatre côtés.

La propriété est délimitée au sud par une propriété appartenant à autrui, à l'est Sami Abdelhedi, au nord un espace de circulation d'où son entrée ; suivi d'un lot de terrain appartenant à Abdallah Abdelhedi d'une part et un autre terrain propriété d'un tiers d'autre part. à l'ouest un terrain nu.

Mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères : soixante cinq mille quatre cent dinars (65.400,000 dinars)

Expert désigné : Mr Ilyes Medhioub n° téléphone 98 414 411.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax2 où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Karray Rached.

Mention spéciale : toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix par la voie d'un avocat avant le début des enchères.

2022X01001VEPA1

## Avis aux créanciers

**Avis de Distribution**

Le greffier de la chambre de distribution des deniers auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis informe le public qu'en vertu de la décision, de Monsieur le juge chargé de la distribution des deniers dans l'affaire de distribution n°2051/2022, il a été décidé de distribuer la somme de 36.800.D 000 consignée à la trésorerie générale de Tunisie le 12/3/2019 suivant reçu n°M000878, à la requête de Maître Abderrazak Kilani, de la société civile professionnelle «Avocat Conseil Unis» MF : 000MA745188T agissant pour le compte de la Banque de Tunisie contre Monsieur Taoufik Ben Abderrahmen Khouili.

En conséquence éventuel doit sous peine de forclusion produire dans les trente jours de la publication du présent avis au journal officiel ces titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit.

2022402025VEPA2

---

**Nomination d'un Administrateur judiciaire sur la société industrielle et commerciale pour les produits agricoles (SICOPA)**

**Route Metline km2 Ras Jbel**

Suite au jugement n°28404/2022 du 15/6/2022 rendu par le tribunal de première instance Bizerte; il a été décidé la nomination de Maître Gana Meriam administrateur judiciaire sur la société mentionnée en pétition pour administrer et gérer les tâches administratives et financières jusqu'à la résolution du conflit à l'amiable ou à travers le recours au tribunal sous la supervision du juge commissaire.

Il apparaît au tiers et au public de présenter leurs correspondances par lettre recommandée à l'adresse suivante : B.P 450 Le Bardo 2000 Tunis.

2022402028VEPA2

---

**Nomination d'un séquestre judiciaire sur la société commerciale du nord**

**"SOCONOM" à l'Avenue 7 novembre 7030 Mateur**

Suite au jugement n°27924/2021 du 02/3/2022 rendu par le tribunal de première instance Bizerte; il a été décidé la nomination de Maître Gana Meriam séquestre judiciaire sur la société mentionnée en pétition pour administrer et gérer jusqu'à la résolution du conflit à l'amiable ou à travers le recours au tribunal sous la supervision du juge commissaire.

Il apparaît au tiers et au public de présenter leurs correspondances par lettre recommandée à l'adresse suivante : B.P 450 Le Bardo 2000 Tunis.

2022402029VEPA2

---

**Nomination de séquestre judiciaire sur l'héritage du feu Hatem Ben Mohamed Tarres**

Suite au jugement n°28341/2022 du 15/6/2022 rendu par le tribunal de première instance Bizerte; il a été décidé la nomination de Maître Gana Meriam séquestre judiciaire sur l'héritage du feu Hatem Ben Mohamed Tarres pour administrer et gérer jusqu'à la résolution du conflit à l'amiable ou à travers le recours au tribunal sous la supervision du juge commissaire.

Il appartient au tiers et au public de présenter leurs correspondances par lettre recommandée à l'adresse suivante : B.P 450 Le Bardo 2000 Tunis.

2022402030VEPA2

# *CONVOCATIONS*

## Sociétés anonymes

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**LAFICO TUNISIE / SICAF NON RESIDENTE**

**SA au capital 50.000.000 U$**

**Siège social : 83 Avenue Mohamed V - Tunis**

**I.U : 0024556M**

Suite à la décision du Conseil d'Administration de la société en date du 22/6/2022 numéro 06/130/2022, la société LAFICO TUNISIE convoque ses actionnaires pour assister à l'A.G.E.O de la société qui se réunira en date du 9-9-2022 à 10h au siège de la société LAFICO TUNISIE sis au 83 avenue Mohamed V - 1002 Tunis et ce, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Amendement de la deuxième et la troisième décision du procès-verbal objet de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13/3/2020

2/ Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital de la société et suppression du droit préférentiel de la souscription.

3/ Approbation du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital de la société et suppression du droit préférentiel de la souscription.

4/ Augmentation du capital de la société LAFICO TUNISIE d'un montant de 10 millions de dollar Américain par capitalisation d'un compte courant pour actionnaire

5/ Modification de l'article (7) du statut de la société

6/ Délégation de pouvoirs pour la réalisation de l'augmentation du capital

7/ Délégation de pouvoirs en vue des formalités légales.

2022T00888SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EL KARMA**

**Société anonyme**

**Au capital de 246 000 Dinars**

**Siège social : Route Sidi Bou Zekri 8030 Grombalia**

**Identifiant unique : 0633257T**

Les actionnaires de SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DEVELOPPEMENT AGRICOLE «EL KARMA» sont convoqués le mercredi 7 septembre 2022 à 10H du matin au siège social de la société sis à la route Sidi Bouzekri 8030 Grombalia, Nabeul pour participer à l'assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Présentation des états financiers de l'année 2021

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes de l'année 2021

3- Lecture du rapport de gestion de l'année 2021

4- Approbations des états financiers de l'année 2021

5- Quitus aux membres du conseil de l'administration pour l'année 2021

6- Affectation des résultats de l'année 2021

7- Autres questions et résolutions

8- Approbation de la vente d'un lot de ferraille et d'une locomotive usagée pour un montant de 1680 dt.

Tous les documents nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au siège social.

2022R02034SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SMVDA El GRIAAT 3**

**SA au capital de 400.000 DT**

**3, Rue Farhat Hached Borj El Amri Manouba**

**IU : 0912295E**

**CNSS : 401021-23**

Messieurs les actionnaires de la SMVDA EL GRIAAT 3 sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le samedi 17 septembre 2022 à dix heures au 3, Rue Farhat Hached Borj El Amri Manouba pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2021 ;

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021 ;

3/ Approbation des dits rapports de l'exercice 2021 ;

4/ Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021;

5/ Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

6/ Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021.

2022R02035SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires exercice 2021**

**Société Touristique «LA GAZELLE» S.A**

**Identifiant Unique : 0007992G**

**CNSS : 35892-02**

Messieurs les actionnaires de la société Touristique «LA GAZELLE», annonce le report de l'assemblée générale ordinaire prévu initialement le 6 Août 2022 au samedi 3 septembre 2022 à 9 heures au siège social de la société sis au Marché du Gros Bir El Kassaa avec le même ordre du jour.

2022R02037SANB3

---

**Société COMAPRIM S.A**

**Au capital de 4400.000 DT**

**83 Av Mohamed V - Belvédère Center**

**APP AM1 - Tunis 1002**

**Matricule Fiscal : 0539845 D**

Suite à la décision du conseil d'administration en date du 4/8/2022, la Société COMAPRIM, convoque ses actionnaires pour assister à l'AGO de la Société qui se réunira en date du 5/9/2022 à 10h30 du matin au siège de la Société LAFICO TUNISIE sis au 83 avenue Mohamed V Tunis, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité de la Société pour l'année 2019.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2019.

3- Approbation du rapport d'activité et des états financiers de la Société relatives à l'exercice 2019.

4- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2019

5- Affectation du résultat de l'exercice 2019

6- Renouvellement des mandats des membres de conseil d'administration.

7- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2020/2021/2022

8- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration.

9- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

2022R02043SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**LES LABORATOIRES MEDIS**

**Société anonyme**

**Capital social : 56.000.000 dinars tunisiens**

**Siège social : Route de Tunis, Km 7.8000 - Nabeul - Tunisie**

**Identifiant unique : 0539219G**

Les actionnaires de la société les laboratoires Médis sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 7 septembre 2022 à dix heures (10h) au siège de la société sis à la route de Tunis, Km 7, 8000 - Nabeul, Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de convocation.

2. Lecture et approbation du rapport de gestion individuel de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

4. Approbation des conventions règlementées conformément aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5. Examen et approbation des états financiers individuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

7. Quitus aux administrateurs.

8. Jetons de présence.

9. Approbation des missions spéciales accordées à Monsieur Yann Duchesne et Madame Taghreed Alshunnar pour les exercices 2021 et 2022.

10. Renouvellement du mandat de quatre (4) Administrateurs.

11. Pouvoirs pour formalités.

2022402031SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société VIAMOBILE**

**SA au capital de 5 027 620 dinars**

**S.S : Pôle des Technologies El Ghazela Route de Raoued - Km 3.5 - 2081 Raoued**

**IU : 1123386 X**

Messieurs les actionnaires de la société "VIAMOBILE" sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 6 septembre 2022 à 14 heures, au 15 avenue de Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2021 ;

3. Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021 ;

4. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2021;

5. Approbation des conventions réglementées;

6. Quitus aux administrateurs et au Directeur Général;

7. Affectation du résultat de l'exercice 2021;

8. Fixation des jetons de présences des administrateurs ;

9. Questions diverses ;

10. Pouvoir.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour de l'assemblée conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2022402036SANB3

---

# *DIVERS*

## Avis au public

**Perte du titre de propriété**

Mme Donia Tlich CIN n°04822877, a perdu son titre de propriété n°29911, pour le titre foncier n°52052 Bizerte situé à Bizerte et revenant à Monsieur Mahjoub Tlich.

Suivant déclaration de perte du centre de sûreté nationale de Jarzouna Bizerte le 21/7/2022 sous le n°138.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Le Quotidien et Echourouk du 9/8/2022.

2022T00887DIVD2

---

**Avis**

Madame Abbes Alia annonce qu'elle possède un appartement de superficie totale de 95 m² 2ème étage, sise à route Tunis Skiet Ezzit Sfax provenant par l'acte de nation qui était fait le 20 Janvier 2013 enregistré à Sakiet Ezzit le 22 Avril 2014 n°M021836 rédigé par les deux notaires Dammak Mounir et Ben Hmida Khaled, elle a perdu l'acte de possession et elle désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au notaire Dammak Mounir sis à sakiet eddeir Sfax et ce, dans un délai de 70 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2022X00997DIVD2

---

**Avis**

Madame Gassara Dalenda annonce qu'elle possède un appartement de superficie totale de 90 m², 1er étage, sise à route Mahdia km 4 Sfax provenant par l'acte d'achat qui était fait le 8 juillet 2008 enregistré à Sfax le 27 août 2008 n°MO38229 rédigé par les deux notaires Weli Mohamed et Bouaziz Abdelmajid, elle a perdu l'acte de possession et elle désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au notaire Dammak Mounir sis à sakiet eddeir Sfax et ce, dans un délai de 70 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2022X00998DIVD2